

Commission des pétitions

Rapport de séance, Pétition de M. Michel Curchod et crts : « Pétition adressée à M^{me} Florence Germond, Directrice Service Routes et mobilité »

Présidence :	Mme Sara Soto
Membres présents :	M. Quentin Beausire ; Mme Anne Berguerand (jusqu'à 17h30) ; M. Georges-André Clerc ; M. Xavier de Haller (jusqu'à 17h30) ; M. Gianfranco Gazzola ; Mme Christine Goumaz (depuis 17h40) ; Mme Anita Messere ; Mme Paola Richard de Paolis ; Françoise Piron ; Mme Graziella Schaller ;
Membres excusés :	Marlène Voutat
Secrétaire :	Frédéric Tétaz

La séance a lieu dans la salle du Conseil communal.

Début et fin de la séance : 16 h00-19 h20

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.
M. Patrick Etournaud, chef du service Route et Mobilité

Pétitionnaire : Monsieur Curchod

Rapporteuse : Mme Paola Richard De Paolis

* * *

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en présence de Mme la Municipale.

La présidente explique le déroulement de la séance au pétitionnaire.

Monsieur Curchod explique que la pétition comporte plus de 1700 signatures. Elle concerne la suppression des places de parc à la fin du mois d'août 2020 à l'avenue Benjamin-Constant. Les places de parc de véhicules à deux roues ont été déplacées. Certaines des places supprimées l'ont été au bénéfice d'une terrasse. Des travaux ont été entrepris pour une ré-arborisation à la demande du pétitionnaire, mais la Municipalité a aussi déplacé une place de parc de livreur. Il y a un défaut de places d'accès dans le quartier et de places de livraisons à la place Benjamin-Constant. Les commerçants du quartier sont insatisfaits de la situation actuelle. La seule possibilité de stationnement est le parking de l'Hôtel de la Paix mais il n'a pas de sortie de plain-pied pour les personnes à mobilité réduite.

Questions aux pétitionnaires :

Un commissaire dit que le pétitionnaire a expliqué que les commerçants n'ont pas été consultés alors que le pétitionnaire dit également avoir été consulté par la Municipale. Il demande aussi ce qu'il en est du parking de la Caroline si celui du parking de la Paix n'a pas d'accès à plain-pied pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur Curchod dit qu'il n'a pas été consulté au départ et suite à une lettre adressée à la Municipale celle-ci s'est déplacée à trois reprises, mais sa direction n'est pas revenue sur les places de parc. Quant au parking de la Caroline il est éloigné de la Place Benjamin Constant.

Une commissaire demande si les pétitionnaires ont vu un questionnaire.

Une commissaire dit que les personnes à mobilité réduite peuvent avoir un macaron sur présentation de certificat médical approprié. Elle demande si le retour des places pour ce type de clientèle pourrait satisfaire les pétitionnaires.

Monsieur Curchod dit que ce serait une partie de la solution, mais que cela ne suffit pas pour les clients qui ne sont pas à mobilité réduite, mais qui ont des choses lourdes à porter. Les pétitionnaires demandent une restitution d'une partie des places, par exemple derrière les arbres nouvellement installés. Il donne aussi lecture de quelques qualificatifs négatifs sur l'aménagement de la place Benjamin Constant. Il n'a pas

Commission des pétitions

entendu de commentaire positif. Il admet cependant que les arbres en pot qui ont été installés devant son magasin sont satisfaisants. Il pense que le passage en zone 30 est inopportun.

Une commissaire indique avoir entendu les attentes pour les places pour les livraisons et pour des personnes à mobilité réduite. Elle demande cependant si l'interface de transports publics à Saint-François n'est pas suffisante.

Monsieur Curchod dit que les gens ont le droit de décider comment ils souhaitent se déplacer.

La présidente prend congé du pétitionnaire en le remerciant.

Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que les chefs de projets ont présenté le projet aux commerçants, juste avant la réalisation sur le terrain. La case livraison a été remontée par rapport à l'endroit initial. Le pétitionnaire a obtenu gain de cause pour les stationnements motos. Il y a plusieurs cases de livraison sur la rue Etraz.

La présidente prend congé de la Municipale en la remerciant.

Délibération de la copet

Un commissaire relève que dans la mesure où la municipale en charge de Finances et Mobilité a déjà apporté des modifications selon les attentes des pétitionnaires, il propose un renvoi pour étude et communication.

Trois commissaires proposent un renvoi pour étude et rapport-préavis.

Un commissaire juge opportun d'ajouter que la Ville tue le commerce. Il en veut pour preuve les 100'000 mètres carrés de surface commerciale libres à Lausanne et la suppression des places de parc n'aide pas. Il plaide pour un renvoi pour rapport-préavis. Il lui est répondu par un autre commissaire que les prix des loyers commerciaux sont plus probablement à l'origine de ces moindres locations.

***Vote :** Par 6 voix pour étude et communication et 5 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.*

Lausanne le 27 avril 2021

La rapportrice : Paola Richard-de Paolis

